

Rencontre avec Mme Eyssartier DRH du MEEDDM

Au lendemain de notre Assemblée Générale à Paris nous avons été reçus par Mme EYSSARTIER – DRH du MEDDM assistée de M. MALFILATRE, chef du Personnel, et de Mme NAVARRE responsable des relations sociales. Ne s'agissant que d'aborder les questions statutaires la DGITM n'était pas représentée

Que nous a expliqué Mme EYSSARTIER concernant la fusion des corps ?

La veille, les DRH de tous les ministères étaient réunis à la DGAFP, dans le cadre du chantier général du regroupement de la Fonction Publique. Contrairement à ce qui avait été annoncé lors des groupes d'échange ministériels de juin et juillet, et rejeté par les OS il n'y a plus de date butoir ; de fin 2009, nous arrivons à un horizon 2011/2012. De plus, Mme Eyssartier nous a annoncé que la discussion avec la Fonction Publique était ouverte, chaque ministère ayant le droit de réfléchir en bilatéral.

Qu'une évolution sur la fusion des corps ainsi qu'un report des échéances évitant une précipitation préjudiciable tant aux agents qu'à la Fonction Publique nous ont mis du baume au cœur, mais nous avons rappelé à nos interlocuteurs les revendications des Contrôleurs des Transports Terrestres ; revendications qui, elles aussi, sont reportées par l'Administration, depuis près d'une décennie.

Nous avons fait découvrir notre corps à la DRH, qui a été surprise de l'ampleur et de la diversité de nos missions et lui avons brossé un rappel historique, lui suggérant de lire les différents rapports et études nous concernant, en particulier les rapports Massin et Hillmeyer, l'étude du CEDIP ainsi que les conclusions – que nous n'avons toujours pas - de l'audit 2009 du CGDD sur les consignations.

Le fait de devoir à nouveau se présenter et se justifier sur des missions et des revendications maintes fois portés à la DRH ces dernières années, étant franchement lassant.

Afin de mieux nous connaître, nous l'avons invité à participer à un contrôle sur route.

M. Malfilatre a expliqué que la filière contrôle n'a pas été privilégiée car ce serait une filière uniquement de catégorie B, sans pyramidage vers la catégorie A suffisant, et surtout, qui n'aurait pas d'assise en catégorie C... . En plaçant le Contrôle dans la filière administrative, il y aurait, pour lui, une meilleure progression de carrière. Bref, la solution de facilité consistant à ne rien faire évoluer. **Nous lui avons alors demandé de reconsidérer cette option en tenant compte du nouveau périmètre de notre ministère. Le Meddm est en effet riche de plusieurs corps de contrôles si l'on intègre l'ex ministère de l'écologie et du développement durable.**

Nous avons recentré le débat sur, justement, la progression de carrière des CTT, progression en panne depuis de nombreuses années.... et sur un corps de catégorie B type CII a trois niveaux de grade, avec une revalorisation et une intégration au deuxième niveau de grade

Mme Eyssartier déclare n'être pas opposée, pour les nouveaux entrants, à un concours Bac+2, avec intégration directe au deuxième niveau de grade, mais, pour elle, se pose, dans ce cas le problème des CTT en place actuellement.

De plus, pour elle, se poserait le problème des autres corps, en particulier de celui des SA. Quelle sera leur réaction si les CTT étaient tous intégrés, d'un coup, dans la CII ?

Mme Eyssartier n'a pas de solutions immédiates, mais s'engage :

- à ouvrir la réflexion sur un équivalent CII
- à étudier notre dossier
- à faire des propositions face au Budget
- à envisager plusieurs solutions
- à nous revoir avant la fin de l'année.

Une ouverture ?

Il ne faut pas oublier que c'est sous la pression de notre mouvement que la DRH nous a reçus. Cette pression, il nous faut, ainsi qu'il en a été décidé lors de l'Assemblée Générale Intersyndicale du 13 octobre 2009, la maintenir, voire l'accentuer.